

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

- TOUTE FACTURE ACQUITEE VOUS ENGAGE A L'ACCEPTATION DE NOS
CONDITIONS GENERALES DE VENTES CI-DESSOUS -

1 – Limites d'utilisation

Après optimisation des données de gestion moteur (augmentation de puissance ou conversion flexfuel), les caractéristiques de votre véhicule ne sont plus conformes au certificat d'immatriculation et certificat de conformité d'origine. Votre véhicule ne peut normalement plus circuler sur route ouverte. Le propriétaire du véhicule doit effectuer les démarches nécessaires auprès de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (anciennement DRIRE) pour obtenir un procès-verbal de réception. Nous vous incitons à faire ces démarches dans les plus brefs délais.

Rappel du code de la route

Article R321-16 : « Tout véhicule isolé ou élément de véhicule ayant subi des transformations notables est obligatoirement soumis à une nouvelle réception. Le propriétaire du véhicule ou de l'élément de véhicule doit demander cette nouvelle réception au préfet. »

2 - Recommandations : Garantie constructeur et Assurance automobile

Garantie constructeur : Le constructeur du véhicule peut éventuellement, suite aux modifications apportées par le vendeur (préparation électroniques, changements, corrections de cartographie....) au véhicule, remettre en cause la garantie constructeur dont le client bénéficie normalement. AKH MOTORSPORT SAS ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'un refus d'intervention du constructeur basé sur la dite modification. Notre société décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, concernant la remise en cause d'une garantie constructeur, d'une casse mécanique ou électronique. Aucune indemnité ne pourra dès lors lui être réclamée à ce titre.

Assurance automobile : Nous attirons l'attention de l'acheteur sur le fait que les modifications opérées, ou tout élément non d'origine monté sur le véhicule, obligent le client à en avertir sa compagnie d'assurance automobile et responsabilité civile, à défaut de quoi cette dernière pourrait refuser son intervention ou exercer une action récursoire à l'encontre de son assuré. En aucun cas, AKH MOTORSPORT SAS ne pourra être tenu responsable d'un éventuel refus d'intervention de l'assurance. Aucune indemnité ne pourra dès lors lui être réclamée à ce titre. AKH MOTORSPORT SAS signale également qu'une telle déclaration à l'assurance peut entraîner une perte de couverture d'assurance ou une augmentation des primes payées par l'assuré. Notre société ne pourra être tenue responsable et décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit,

concernant toute perte d'une couverture d'assurance ou une augmentation des primes payées par l'assuré. Aucune indemnité ne pourra dès lors lui être réclamée à ce titre.

3 – Garanties

La cartographie d'injection vendue par AKH MOTORSPORT SAS et installée par AKH MOTORSPORT dans le calculateur de gestion moteur du véhicule du client est garantie 5 ans. Cette garantie comprend sa remise en place par AKH MOTORSPORT SAS dans le cas d'une mise à jour constructeur ayant entraîné la suppression des données modifiées (une seule fois par véhicule), sous réserve de faisabilité technique et HORS VEHICULES CONCERNES PAR UN RAPPEL POLLUTION. Nous attirons l'attention de l'acheteur sur le fait qu'un forfait de 120 Euros TTC sera demandé (200 Euros TTC pour un flexfuel) dans le cas où la lecture du fichier, par le technicien AKH MOTORSPORT SAS, montre que le véhicule n'a pas subi de mise à jour ou qu'il est concerné par une mise à jour ne permettant pas la réécriture du fichier reprogrammé vendu initialement. Cette garantie exclut toute modification ultérieure de la cartographie vendue après la transaction. Le retour à l'origine du véhicule (remise en place des données d'origine) est offert une seule fois en cas notamment de vente du véhicule ou pour toute autre raison formulée par le client et met fin aux garanties précitées. De plus, nous attirons l'attention sur le fait que le présent contrat n'est en aucun cas transférable à une autre personne. En cas de changement de propriétaire, toute demande d'intervention sur le véhicule cité au contrat sera soumise à l'acceptation préalable de AKH MOTORSPORT SAS.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait qu'AKH MOTORSPORT SAS n'apporte aucune garantie quelle qu'elle soit sur les véhicules de plus de 8 ans et/ou 150000kms (À la date de la reprogrammation ou conversion flexfuel).

La modification des données de gestion moteur est réalisée sous réserve d'un parfait fonctionnement du véhicule confié en l'état à AKH MOTORSPORT SAS. Un diagnostic est systématiquement effectué avant toute intervention afin de détecter d'éventuelles anomalies et en informer le client avant toute modification. Toute panne ou avarie sur pièces d'usure (usure embrayage, casse turbo, moteur et internes, encrassement filtre à particules, défaillance injecteurs, défaillance EGR) et électronique (ECU, faisceau, etc.) survenue postérieurement à l'intervention de AKH MOTORSPORT SAS ne saurait engager sa responsabilité étant donné que le véhicule est confié en l'état au moment de l'intervention. AKH MOTORSPORT SAS ne saurait engager sa responsabilité si le véhicule ne passe plus le contrôle technique. Les reprogrammations stage 1 ne modifient pas les valeurs pollution. Nous attirons votre attention sur le fait qu'à partir d'un stage 2 (avec suppression catalyseur et/ou FAP) les véhicules ne seront plus conformes pour passer avec succès les tests pollution. AKH MOTORSPORT SAS décline toutes responsabilités concernant les changements de législations, de tolérances test ou toute autre modification des réglementations en vigueur.

Concernant les conversions flexfuel, la cartographie moteur vendue par AKH MOTORSPORT SAS est garantie 5 ans sous les mêmes conditions qu'une cartographie de reprogrammation moteur citée au paragraphe précédent. Les cartographies flexfuel vendues, sont testées avec prise

de logs (données informatiques) pour garantir un résultat parfait. **Nous rappelons à nos clients qu'avant une conversion flexfuel, nous recommandons fortement le changement des bougies et bobines. Nos clients en seront informés lors de la première prise de contact puis lors de la prise de rdv. AKH Motorsport fait obligatoirement une proposition de réalisation de cette intervention au sein de notre atelier. Proposition que vous pourrez accepter ou refuser. En cas de refus, vous aurez l'entière responsabilité de réaliser l'opération avant votre rdv dans notre atelier et serez responsable de la non réalisation de l'intervention et des conséquences sur la mécanique de votre véhicule. Nous recommandons aussi fortement le contrôle et le cas échéants le remplacement des pompes à injection et filtre à essence 1000kms après notre intervention.** Nous recommandons aussi fortement l'ajout de Mecacyl HJE (carburant) et CRBioethan (huile moteur) en utilisation 100% E85. Toute réclamation sera soumise à la présentation de documents concernant les conditions et recommandations ci-dessus. Aucune réclamation ou demande de participation ne pourront être acceptées par AKH MOTORSPORT SAS sur un changement de pièces (moteur ou électronique) suite à une conversion flexfuel réalisée dans notre atelier, hors erreur clairement identifiée comme provenant du travail électronique vendu par AKH MOTORSPORT SAS.

Nous n'apportons aucune garantie sur les moteurs 1.2 TCE Renault (connus pour des fusions de soupapes, même d'origine), les moteurs 1.6 THP Peugeot, les moteurs 1.2 Puretech Peugeot/Citroen/Opel ainsi que toute autre motorisation sur laquelle un constructeur a reconnu une défaillance aillant entraîné un rappel ou étant sous le coup d'une action de groupe en justice. Notre client prend la totalité de la responsabilité de l'intervention qu'il nous demande d'effectuer.

TRANSITION EN 4 PLEINS POUR LES CONVERSIONS FLEXFUEL E85 : Nous recommandons aussi fortement une transition en 4 pleins, lors du passage de l'essence sans plomb à l'E85. Un document à ce sujet est disponible à l'accueil de notre atelier.

Les gains de puissance et de couple annoncés par téléphone, mail, messenger, ou tout autre support, sont fournis à titre indicatifs et n'engagent pas la responsabilité de AKH MOTORSPORT SAS sur les valeurs obtenues le jour de l'intervention. Aucune réclamation ne pourra être effectuée après règlement de la prestation effectuée par AKH MOTORSPORT SAS. Aucun remboursement ne sera accordé si les gains (en différence avant/après reprogrammation) sont en dessous ou au dessus des valeurs annoncées au catalogue.

4 – Droit à l'image

L'acheteur laisse libre utilisation à AKH MOTORSPORT SAS de toutes photos/vidéos prises lors d'une intervention pour publication internet, publicité ou tout autre mode de communication, sous réserve d'anonymat. Aucun recours en matière de droit à l'image ne pourra être exigé par l'acheteur.

5–Gardiennage

Tout véhicule apporté chez AKH Motorsport, qu'importe l'intervention, n'étant pas récupéré dans

les 48h suivant la fin de l'intervention, se verra redevable de frais de gardiennage s'élevant à 30€/jour (week-end inclus). Cela comprend le stationnement sur une place de parking extérieure durant les heures d'ouverture et le stationnement à l'intérieur de l'atelier, sous alarme, durant les heures de fermeture.

Le règlement de toute facture à AKH MOTORSPORT SAS engage le client à l'acceptation des conditions générales de vente ci-dessus.